

AVIS DE COURSE

Trophée de la ville de Valras plage

Samedi 29 Avril et Dimanche 30Avril 2017 à Valras plage

Cercle de voile de l'Orb (CVO), mail:cvo34@wanadoo.fr

GRADE 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » (supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus)
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux [peuvent être tenus d'] arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à
- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, classes HN Osiris A-B-C-D-E-F-G-R1-R2-R3-R4, ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4°catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation cotière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.3 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pouvoile les mineurs.

 17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
 Tél: 01 40 60 37 00 Fax: 01 40 60 37 37 www.ffvoile.fr



4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
A-B-C-R1-R2-	35€
D-E-F-G-R3-R4	45€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 29 Avril de 09h00 à 12h30

5.2 Jauge et contrôles :

Samedi 29 Avril de 09h00 à 12h30

5.3 Briefing:

Samedi 29 Avril à13h00

5.4 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi	14h	Toutes classes
Dimanche	10h00[Toute classes

5.5 Samedi, à partir de 19h30, Apéritif suivi du repas des équipages (17€,réservver au cvo) Dimanche à partir de 17h30, résultats et apéritif.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions le Samedi 29 Avril
- [affichées selon la Prescription Fédérale]

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit ou côtier.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une (1) course devra être validée pour valider la compétition.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Capitainerie du port de Valras plage : 0499413680, VHF 9

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1ér,2eme et 3eme classement toutes classes.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Bernard Marsetti 0611403070 mail :bmarsetti@gmail.com Pièrre Berabeu 0610665549 mail :bernabeu.pierre@orange.fr Cvo34@wanadoo.fr